



COOPERATIVE SCOLAIRE du LYCEE AMIRAL RONARC'H

Association loi 1901

coop.lycee.ronarch@outlook.fr

La coopérative scolaire du lycée Amiral Ronarc'h propose le prêt des manuels dont les élèves ont besoin et leur fournit les cahiers d'activité en section technologique ainsi que les œuvres étudiées en français et en langues.

Le financement est assuré uniquement par les parents au travers de la cotisation versée à l'adhésion. **30 €/an**, la région ayant décidé en 2022 de ne plus verser de subventions aux coopératives scolaires pour les manuels.

A – Si vous n'adhérez pas : Vous devez vous procurer directement les collections de livres.

B – Si vous adhérez : Vous devrez respecter les règles de fonctionnement de la coopérative. L'adhésion se fait par le site **helloasso** : l'adresse sera communiquée par Pronote

Sur le site **helloasso** vous devez procéder à votre adhésion en remplissant le questionnaire et validant les conditions d'adhésion, **ainsi qu'en y effectuant directement le paiement de la cotisation si possible.**

Si vous ne faites pas le règlement de la cotisation sur le site, il pourra être fait le jour de la distribution au lycée en chèques ou en espèces (contre reçu pour le paiement en espèces).

ECRIVEZ IMPERATIVEMENT AU VERSO DU CHEQUE LE NOM, LE PRENOM, LA DATE DE NAISSANCE DE VOTRE ENFANT et son niveau (2nde, 1ère ou terminale).

Le chèque doit être mis à l'ordre de "Coopérative scolaire du lycée Amiral Ronarc'h". Merci de vérifier qu'il est signé.

Sur le site Helloasso, il vous sera proposé de faire un don pour le bon fonctionnement de L'**UNSS** (5€), la coopérative assurant la collecte.

Le jour de la distribution des manuels, il sera demandé un chèque de caution non encaissé de 100€, celui-ci vous sera rendu en fin d'année (annulé) lors de la restitution des manuels.

• L'adhésion à la coopérative implique une autorisation donnée au lycée de transmettre les informations suivantes : nom, prénom, adresse, téléphone, adresse de messagerie du ou des responsables légaux des élèves.

• Respect des calendriers de restitution des livres : les retours tardifs donnent lieu à pénalité financière.

L'abandon des manuels à l'accueil ou ailleurs ne garantit pas une restitution des manuels.

• Dépôt d'un chèque de caution 100 € non encaissé lors de la délivrance en date du mois de septembre.

- Respect des livres : les manuels doivent être couverts, réparés si nécessaire et porter un nom sur la 1ère page du livre au stylo bille.

- Remplacement ou remboursement des livres détériorés ou perdus. **A la restitution les livres manquants devront être réglés, de même que les pénalités pour les livres non couverts par l'élève faute de quoi le chèque de 100€ sera encaissé, la différence étant remboursée ultérieurement.**

ATTENTION La coopérative se réserve le droit de refuser un adhérent qui n'aurait pas respecté les règles de fonctionnement et n'aurait pas rendu l'intégralité des ouvrages de l'année précédente.

Vous avez des difficultés financières : la cotisation peut être prise en charge, mais c'est à vous de le demander. N'hésitez pas à demander un dossier de Fonds Social Lycéen au secrétariat de M. le Proviseur (02 98 31 89 89) ou au Conseiller Principal d'Éducation (02 98 05 36 18).

PARTICIPATION à la Coopérative

La coopérative fonctionne avec l'aide des parents et des élèves. Nous remercions les parents bénévoles qui participent lors de la distribution et la récupération des manuels et qui répondent parfois à d'autres sollicitations. Nous mettons tout en œuvre pour assurer une distribution des manuels dans les premiers jours de la rentrée scolaire, à condition que les dossiers soient complets.

La Coopérative est joignable par mail pour toutes demandes particulières ou difficultés.

coop.lycee.ronarch@outlook.fr